RAPPORT D'ENTREPRISE

ANALYSE DES DONNÉES SOCIALES



PRINCIPAUX INDICATEURS

Société: SAS SOFTSEMA

Adresse: LD LA COUTURE

53000 LAVAL

SIRET: 41237980200017

Code APE: 4332A

Non signataire d'un accord majoritaire

Conventions collectives appliquées

IDCC 0804 - Accord national interprofessionnel des voyageurs, représentants, placiers (VRP)

IDCC 1597 - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés-

IDCC 2420 - Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1er juin 2004

IDCC 2609 - Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS



Effectif

Nombre de salariés liés par un contrat de travail travaillant au sein de l'entreprise selon les règles de calcul du code du travail.

Salaire moyen

Moyenne des salaires bruts de l'entreprise.

Age moyen

Moyenne d'âge des salariés de l'entreprise.

Ancienneté

Ancienneté moyenne des salariés de l'entreprise.

Vieillissement

Pourcentage des salariés ayant un départ théorique à la retraite dans les 5 ans à venir.

Ratio HF

Nombre d'hommes et de femmes dans l'entreprise.

Turn-ove

Rythme de renouvellement des effectifs en tenant compte des départs et des entrées en cours de période.

Absentéisme

Pourcentage des absences, pour des raisons liées à la santé des salariés, vis-àvis du temps de travail global de l'entreprise.

ETP Heures Sup.

Nombre de salariés en temps plein nécessaire pour réaliser les heures supplémentaires de la période.

Temps partiel

Nombre de salariés en temps partiel.

Taux CDD

Pourcentage des salariés ayant un CDD vis-à-vis de l'effectif total.

Taux d'encadrement

Pourcentage de l'effectif cadre vis-à-vis de l'effectif total.

Taux de rétention

Pourcentage d'employés qui travaillent toujours pour l'organisation à la fin de la période.

Taux d'évolution des rémunérations

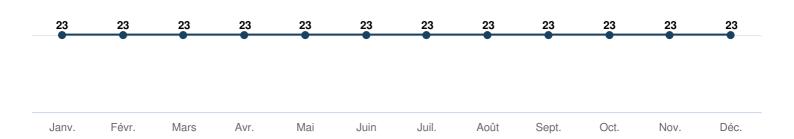
Pourcentage d'évolution des rémunération brutes sur la période.

Taux d'évolution de la masse salariale

Pourcentage d'évolution de la masse salariale brute sur la période.

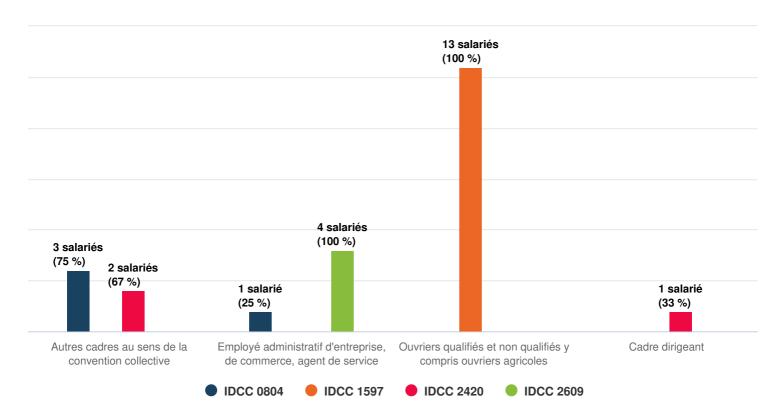
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

Il s'agit de l'effectif au dernier jour de chaque mois.



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CONVENTION COLLECTIVE

Le calcul de l'effectif de l'entreprise se fonde sur le nombre de salariés (salariés et employeurs) liés par un contrat de travail au 31 décembre, tous établissements confondus.



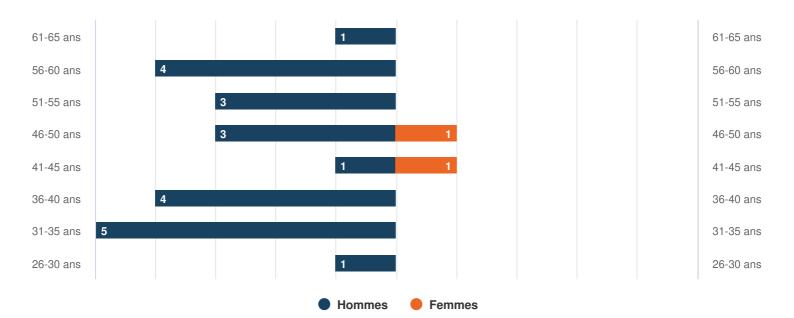
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SELON LA GRILLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%
EFFECTIF TOTAL	22	2	24	100 %
IDCC 0804	4	0	4	17 %
Autres cadres au sens de la convention collective	3	0	3	12 %
Niveau hiérarchique indéterminé	3	0	3	12 %
Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	1	0	1	4 %
Niveau hiérarchique indéterminé	1	0	1	4 %
IDCC 1597	13	0	13	54 %
Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles	13	0	13	54 %
Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 185, niveau : II	3	0	3	12 %
Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 230, position : 2, niveau : III	1	0	1	4 %
Emploi : OUVRIER D'ATELIER, coefficient : 185, niveau : II	1	0	1	4 %
Emploi: OUVRIER D'EXECUTION, coefficient: 170, position: 2, niveau: I	1	0	1	4 %
Emploi: OUVRIER PROFESSIONNEL, coefficient: 185, niveau: II	4	0	4	17 %
Emploi : Ouvrier D'exécution, coefficient : 170, position : 2, niveau : I	1	0	1	4 %
Emploi : Ouvrier d'exécution, coefficient : 170, position : 2, niveau : I	1	0	1	4 %
Emploi : Ouvrier professionnel, coefficient : 185, niveau : II	1	0	1	4 %
IDCC 2420	3	0	3	12 %
Cadre dirigeant	1	0	1	4 %
Niveau hiérarchique indéterminé	1	0	1	4 %
Autres cadres au sens de la convention collective	2	0	2	8 %
Niveau hiérarchique indéterminé	2	0	2	8 %
IDCC 2609	2	2	4	17 %
Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	2	2	4	17 %
Emploi : EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, niveau : B	0	1	1	4 %
Emploi : Employé Administratif, niveau : B	1	0	1	4 %
Emploi : Employé Administratif, niveau : C	1	0	1	4 %
Emploi : Employée Administrative, niveau : B	0	1	1	4 %

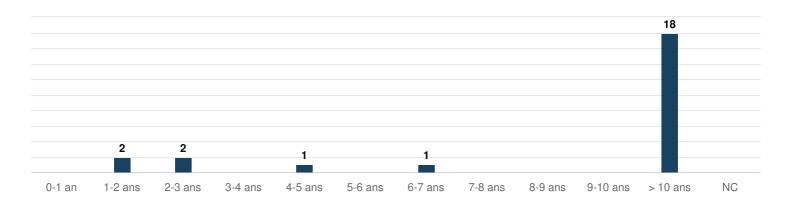
RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LE NATURE DE CONTRATS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%
EFFECTIF TOTAL	22	2	24	100 %
IDCC 0804	4	0	4	17 %
Contrats	4	0	4	17 %
CDI	4	0	4	17 %
IDCC 1597	13	0	13	54 %
Contrats	13	0	13	54 %
CDI	13	0	13	54 %
IDCC 2420	3	0	3	12 %
Contrats	3	0	3	12 %
CDI	3	0	3	12 %
IDCC 2609	2	2	4	17 %
Contrats	2	2	4	17 %
CDI	2	2	4	17 %

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE

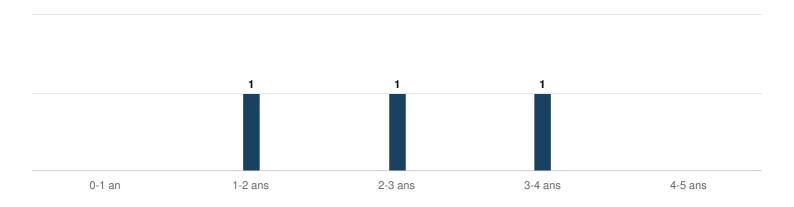


RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SELON L'ANCIENNETÉ



La colonne *NC* représente la part de l'effectif dont l'ancienneté n'a pas pu être déterminée.

RÉPARTITION DES DÉPARTS À LA RETRAITE DANS LES CINQ ANS

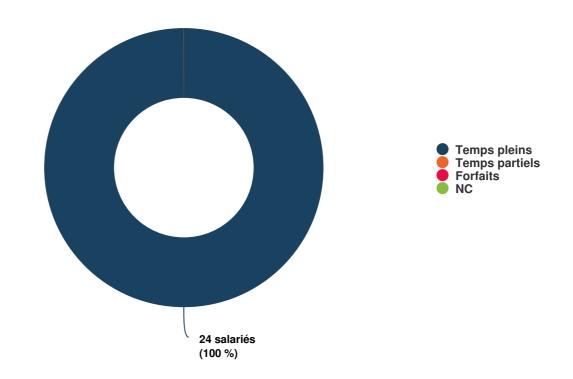


Liste des salariés ayant un départ à la retraite possible dans les cinq ans

NOM	DÉPART	DATE DE NAISSANCE	ÂGE	DATE D'ENTRÉE	ANCIENNETÉ
Monsieur BRAD PITT	1-2 ans	01/12/1959	61 ans	31/12/1999	21 ans
Monsieur AGRICAN COR	2-3 ans	10/03/1960	60 ans	01/05/1997	24 ans
Monsieur DIDIER LAPRESSE	3-4 ans	22/11/1961	59 ans	18/05/1998	23 ans

Ces données s'appuient sur un âge hypothétique de départ à la retraite de 62 ans.

NOMBRE DE TEMPS PLEINS, TEMPS PARTIELS ET FORFAITS AU 31 DÉCEMBRE 2020



MODALITÉS DE DÉCOMPTE DE LA DURÉE DU TRAVAIL

NOM	NATURE DU CONTRAT	DÉCOMPTE DURÉE DU TRAVAIL
Madame ANNE VALLEE	CDI	Heure
Madame XENA WARRIORPRINC	CDI	Heure
Monsieur ADRIEN DELCOUR	CDI	Heure
Monsieur AGRICAN COR	CDI	À partir du 01/01/2020 : Heure À partir du 01/08/2020 : Forfait jour
Monsieur BARTSIM LEFILS	CDI	Heure
Monsieur BENJY KUDUROKS	CDI	Heure
Monsieur BRAD PITT	CDI	Heure
Monsieur CARTMAN GROBILL	CDI	Heure
Monsieur CHARLIT LEAR	CDI	À partir du 01/01/2020 : Forfait jour À partir du 01/03/2020 : Heure
Monsieur CHRIST ENCHAINE	CDI	Heure
Monsieur DAVIDOS VIEILLEPEAU	CDI	Heure
Monsieur DEAURIANT DARKY	CDI	Heure
Monsieur DIDIER LAPRESSE	CDI	Heure
Monsieur ERHE RICKTUSDA	CDI	Heure
Monsieur EVRARD COTEREAU	CDI	Heure
Monsieur FAUSTIN BAISSON	CDI	Heure
Monsieur FELICIEN LOISEAU	CDI	Heure
Monsieur GASPARD LAPRESSE	CDI	Heure
Monsieur GILLES JETE	CDI	Heure
Monsieur KENNY DYING	CDI	Heure
Monsieur RENAUD DAMIER	CDI	Heure
Monsieur SWAN TLITTLE	CDI	Heure
Monsieur TOM DUMOULIN	CDI	Heure
Monsieur YVON LAGACE	CDI	Heure

SALAIRE DE BASE



Le Salaire Minimum Conventionnel (SMC) est le salaire minimum prévu par la convention collective applicable à l'entreprise pour une qualification donnée. Le salaire minimum conventionnel est un salaire minimum en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Les salaires minima conventionnels sont potentiellement négociés au moins une fois par an pour chaque convention collective.

Mise en garde de l'entreprise sur les dangers que représente un salaire en zone orange. Cette situation est à risque car :

- En cas de modification de la grille salariale, le salarié peut se retrouver en dessous du minimum conventionnel.
- Cette zone est sujette à un turn over plus important, car les salaires qui y sont pratiqués sont en dessous du marché de l'emploi.

Taux horaire des salariés comparé au minimum légal ou conventionnel

IDCC 0804

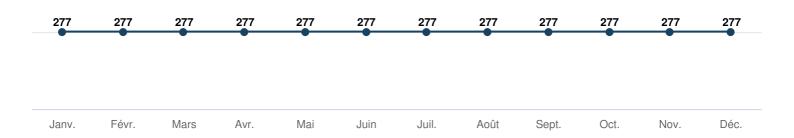
NOM		INTITULÉ DE L'EMPLOI	_
NIVEAU HIÉRARCHIQUE INDÉTERMINÉ			◆ Minimum légal ou conventionnel
Monsieur RENAUD DAMIER	o'	Vrp exclusif	
Monsieur CHRIST ENCHAINE	o'	Vrp exclusif	
Monsieur BRAD PITT	o'	Vrp exclusif	
Monsieur TOM DUMOULIN	o'	Vrp exclusif	

IDCC 1597

NOM		INTITULÉ DE L'EMPLOI	_	
EMPLOI: MENUISIER POSEUR, COEFFICIE	NT : 18	5, NIVEAU : II	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur CARTMAN GROBILL	ď	Menuisier poseur	♦10,4600 € 12	2,0000 €●
Monsieur ADRIEN DELCOUR	o"	Menuisier poseur	◆ 10,4600 €	12,2000 €●
Monsieur GASPARD LAPRESSE	o"	Menuisier poseur	◆ 10,4600 €	12,5000 €●
EMPLOI: MENUISIER POSEUR, COEFFICIE	NT : 23	0, POSITION : 2, NIVEAU : III	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur DAVIDOS VIEILLEPEAU	o"	Menuisier poseur	♦ 12,7400 €	14,0000 €●
EMPLOI : OUVRIER D'ATELIER, COEFFICIEI	NT : 18	5, NIVEAU : II	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur FAUSTIN BAISSON	o d	Ouvrier d'atelier	◆ 10,4600 €	12,4500 €●
EMPLOI: OUVRIER D'EXECUTION, COEFFIC	CIENT :	170, POSITION : 2, NIVEAU : I	◆ Minimum légal ou conventionnel	

NOM		INTITULÉ DE L'EMPLOI		
Monsieur BARTSIM LEFILS	ď	Ouvrier d'execution	♦ 10,1500 €	12,2000 €●
EMPLOI : OUVRIER PROFESSIONNI	EL, COEFFICI	ENT : 185, NIVEAU : II	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur DIDIER LAPRESSE	ď	Ouvrier professionnel	♦ 10,4600 €	●12,0000€
Monsieur EVRARD COTEREAU	ď	Ouvrier professionnel	♦10,4600 €	●12,3000 €
Monsieur FELICIEN LOISEAU	ď	Ouvrier professionnel	♦ 10,4600 €	12,4500 €●
Monsieur ERHE RICKTUSDA	ď	Ouvrier professionnel	♦ 10,4600 €	12,9000 €●
EMPLOI : OUVRIER D'EXÉCUTION,	COEFFICIENT	Γ: 170, POSITION: 2, NIVEAU: I	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur BENJY KUDUROKS	ď	Ouvrier d'exécution	♦10,1500 €	11,9000 €●
EMPLOI : OUVRIER D'EXÉCUTION,	COEFFICIENT	Γ: 170, POSITION: 2, NIVEAU: I	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur YVON LAGACE	ď	Ouvrier d'exécution	♦ 10,1500 €	12,6000 €●
EMPLOI : OUVRIER PROFESSIONNI	EL, COEFFICI	ENT : 185, NIVEAU : II	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur KENNY DYING	ď	Ouvrier professionnel	♦10,4600 €	13,6500 €●
NOM	,	INTITULÉ DE L'EMPLOI	_	
NIVEAU HIÉRARCHIQUE INDÉTERN	7		◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur CHARLIT LEAR		Cadre de la production		
Monsieur AGRICAN COR	ď	Cadre serv.tech.et com		
Monsieur SWAN TLITTLE	o'	President		
IDCC 2609				
NOM		INTITULÉ DE L'EMPLOI		
EMPLOI : EMPLOYEE ADMINISTRA	TIVE, NIVEA	U : B	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Madame XENA WARRIORPRINC	Q	Employee administrative	♦11,1100 €	13,9000 €●
EMPLOI : EMPLOYÉ ADMINISTRAT	IF, NIVEAU :	В	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur DEAURIANT DARKY	ď	Employé administratif	♦11,1100 €	20,8000 €●
EMPLOI : EMPLOYÉ ADMINISTRAT	IF, NIVEAU :	С	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Monsieur GILLES JETE	ď	Employé administratif	♦ 11,9900 €	15,0000 €●
EMPLOI : EMPLOYÉE ADMINISTRA	TIVE, NIVEA	U : B	◆ Minimum légal ou conventionnel	
Madame ANNE VALLEE	Q	Employée administrative	♦ 11,1100 €	12,1000 €●

HEURES SUPPLÉMENTAIRES



Majorations appliquées aux heures supplémentaires

	JANV.	FÉVR.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
HS:125	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	3 327
TOTAL	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	277	3 327

Heures supplémentaires par salarié

NOM	INTITULÉ DE L'EMPLOI	CONTINGENT D'HEURES : 220
Madame XENA WARRIORPRINC	Employee administrative	●207,96 h
Monsieur ADRIEN DELCOUR	Menuisier poseur	●207,96 h
Monsieur BARTSIM LEFILS	Ouvrier d'execution	●207,96 h
Monsieur BENJY KUDUROKS	Ouvrier d'exécution	●17,33 h
Molisieur DENST RODORORS	Ouvrier d'exécution	●190,63 h
Monsieur CARTMAN GROBILL	Menuisier poseur	●207,96 h
Monsieur DAVIDOS VIEILLEPEAU	Menuisier poseur	●207,96 h
Monsieur DEAURIANT DARKY	Employé administratif	●190,63 h
MONSIEUN DEAURIANT DARKY	Employé administratif	●17,33 h
Monsieur DIDIER LAPRESSE	Ouvrier professionnel	●207,96 h
Monsieur ERHE RICKTUSDA	Ouvrier professionnel	●207,96 h
Monsieur EVRARD COTEREAU	Ouvrier professionnel	●207,96 h

NOM	INTITULÉ DE L'EMPLOI	CONTINGENT D'HEURES : 220
Monsieur FAUSTIN BAISSON	Ouvrier d'atelier	●207,96 h
Monsieur FELICIEN LOISEAU	Ouvrier professionnel	●207,96 h
Monsieur GASPARD LAPRESSE	Menuisier poseur	●207,96 h
Monsieur GILLES JETE	Employé administratif	●190,63 h
Monsieur Gilles Jete	Employé administratif	●17,33 h
Monsieur KENNY DYING	Ouvrier professionnel	●207,96 h
Monsieur YVON LAGACE	Ouvrier d'exécution	●190,63 h
WIGHSTERN TOON LAGACE	Ouvrier d'exécution	●17,33 h



L'excès d'heures supplémentaires cause :

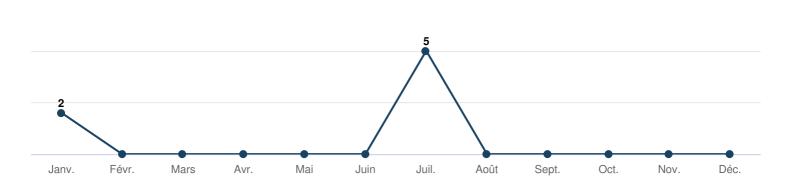
- Un surcoût pour l'entreprise
- De la fatigue et du stress
- Des accidents de travail

PRIMES ET GRATIFICATIONS

PRIMES ET GRATIFICATIONS	NOMBRE	MONTANT
Prime d'ancienneté	13	10 778,88 €
TOTAL	13	10 778,88 €

ABSENCE

Nombre de jours d'absence



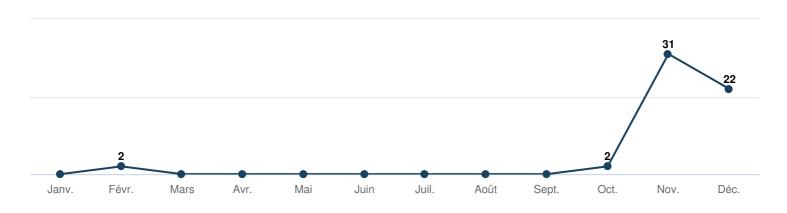
Les absences sont comptées en jours ouvrés.

Liste des absences

NOM	DATES DE L'ABSENCE	MOTIF DE L'ABSENCE
DARKY DEAURIANT	Du 6 juillet 2020 au 10 juillet 2020	Congé sans solde
DELCOUR ADRIEN	Du 1 janvier 2020 au 4 janvier 2020	Congé sans solde

ARRÊTS DE TRAVAIL

Nombre de jours d'arrêts de travail



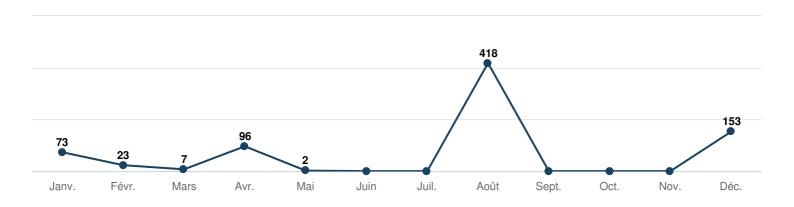
Les arrêts de travail sont comptés en jours ouvrés.

Liste des arrêts de travail

NOM	DATES DE L'ARRÊT	MOTIF DE L'ARRÊT
COR AGRICAN	Du 10 novembre 2020 au 16 novembre 2020	Maladie
DELCOUR ADRIEN	Du 19 novembre 2020 au 29 novembre 2020	Paternité / Accueil de l'enfant
GROBILL CARTMAN	Du 6 février 2020 au 9 février 2020	Maladie
VIEILLEPEAU DAVIDOS	Du 29 octobre 2020	Maladie

CONGÉS PAYÉS

Nombre de jours de congés pris sur la période



Nombre de jours de congés pris selon le statut conventionnel

STATUT CONVENTIONNEL	JANV.	FÉVR.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
IDCC 1597													
Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles	49	14		60	2			286				104	515
IDCC 2420													
Autres cadres au sens de la convention collective	8		6	9				44				16	83
IDCC 2609													
Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	16	9	1	27				88				33	174

COTISATIONS SOCIALES

COTISATIONS SOCIALES

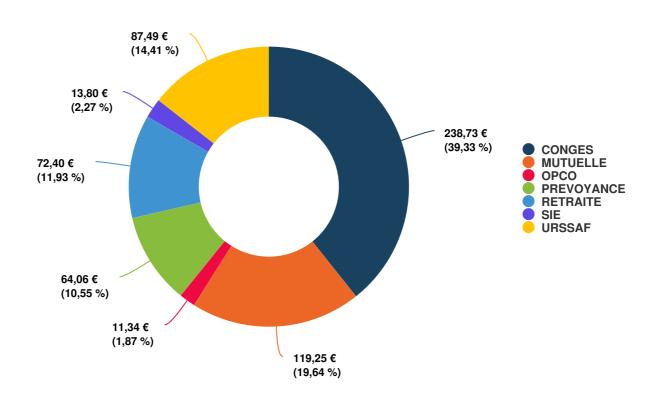
		CO	TISATIONS SOCI	ALES				
CADRE DIRIGEAL	NT							
Collecteur	Brut	Salariales	Patronales	Totales Salariales + Patronales	Net <i>Brut - Salariales</i>	Coût total Brut + Patronales	% / CSP	% / Tota
OPCO		0,00 €	2 147,04 €	2 147,04 €			3 %	0
PREVOYANCE		364,80 €	3 250,44 €	3 615,24 €			5 %	1
RETRAITE	104 220,00 €	7 952,16 €	12 076,20 €	20 028,36 €	79 336,44 €	156 580,56 €	26 %	3
SIE		0,00 €	468,96 €	468,96 €			1 %	0
URSSAF		16 566,60 €	34 417,92 €	50 984,52 €			66 %	8
Total	104 220,00 €	24 883,56 €	52 360,56 €	77 244,12 €	79 336,44 €	156 580,56 €	100 %	12
AUTRES CADRES	S AU SENS DE LA	CONVENTION C	OLLECTIVE					
Collecteur	Brut	Salariales	Patronales	Totales Salariales + Patronales	Net Brut - Salariales	Coût total Brut + Patronales	% / CSP	% / Tota
CONGES		0,00 €	32 551,55 €	32 551,55 €			14 %	5
MUTUELLE		1 990,63 €	2 985,95 €	4 976,58 €			2 %	1
OPCO		0,00 €	5 909,80 €	5 909,80 €			2 %	1
PREVOYANCE	294 900,99 €	1 653,50 €	6 915,54 €	8 569,04 €	219 800,23 €	460 009,75 €	4 %	1
RETRAITE		18 228,96 €	27 765,82 €	45 994,78 €			19 %	7
SIE		0,00 €	1 411,01 €	1 411,01 €			1 %	0
URSSAF		53 227,67 €	87 569,09 €	140 796,76 €			59 %	21
Total	294 900,99 €	75 100,76 €	165 108,76 €	240 209,52 €	219 800,23 €	460 009,75 €	100 %	36
EMPLOYÉ ADMII	NISTRATIF D'ENTI	REPRISE, DE COI	MMERCE, AGENT	DE SERVICE				
Collecteur	Brut	Salariales	Patronales	Totales Salariales + Patronales	Net Brut - Salariales	Coût total Brut + Patronales	% / CSP	% / Tota
CONGES		0,00 €	20 594,37 €	20 594,37 €			18 %	3
MUTUELLE		3 215,05 €	4 822,50 €	8 037,55 €			7 %	1
OPCO		0,00 €	2 882,84 €	2 882,84 €			3 %	0
PREVOYANCE	134 796,12 €	1 160,49 €	2 261,70 €	3 422,19 €	98 034,27 €	212 373,34 €	3 %	1
RETRAITE		5 878,80 €	7 665,49 €	13 544,29 €			12 %	2
SIE		0,00 €	660,86 €	660,86 €			1 %	0
URSSAF		26 507,51 €	38 689,46 €	65 196,97 €			57 %	10
Total	134 796,12 €	36 761,85 €	77 577,22 €	114 339,07 €	98 034,27 €	212 373,34 €	100 %	17
OUVRIERS QUAL	IFIÉS ET NON QUA	ALIFIÉS Y COMP	RIS OUVRIERS A	GRICOLES				
Collecteur	Brut	Salariales	Patronales	Totales Salariales + Patronales	Net Brut - Salariales	Coût total Brut + Patronales	% / CSP	% / Tota
CONGES		0,00€	55 717,07 €	55 717,07 €			24 %	8
MUTUELLE		6 242,04 €	9 363,21 €	15 605,25 €			7 %	2
OPC0		0,00€	6 475,68 €	6 475,68 €			3 %	1

	285 352,13 €	COTISATIONS SOCIALES			210 355,52 €	439 468,49 €		
RETRAITE		11 458,46 €	11 350,28 €	22 808,74 €			10 %	3 %
SIE		0,00 €	1 432,29 €	1 432,29 €			1 %	0 %
URSSAF		54 813,49 €	64 869,80 €	119 683,29 €			52 %	18 %
Total	285 352,13 €	74 996,61 €	154 116,36 €	229 112,97 €	210 355,52 €	439 468,49 €	100 %	35 %

SALAIRE CHARGÉ

Salaire chargé moyen

SALAIRE DE BASE MOYEN		SALAIRE BRUT MOYEN	SALAIRE CHARGÉ MOYEN
	2 724,70 €	2 844,68 €	4 404,28 €



Salaire chargé selon la CSP

CSP	SALAIRE DE BASE	SALAIRE BRUT	SALAIRE CHARGÉ
Cadre dirigeant	8 685,00 €	8 685,00 €	13 048,38 €
Autres cadres au sens de la convention collective	4 244,00 €	4 915,02 €	7 666,83 €
Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	2 154,64 €	2 246,60 €	3 539,56 €
Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles	1 901,12 €	1 829,18 €	2 817,11 €

DÉTAIL DE L'EFFECTIF

NOM	MATRICULE	CONTRAT	POSITION HIÉRARCHIQUE	DATE DE NAISSANCE	AGE	DATE D'ENTRÉE	ANCIENNETÉ
Madame ANNE VALLEE	21199	CDI	Emploi : Employée Administrative, niveau : B	01/06/1975	45 ans	01/09/2008	12 ans
Madame XENA WARRIORPRINC	14185	CDI	Emploi : EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, niveau : B	30/01/1974	46 ans	02/04/2002	19 ans
Monsieur ADRIEN DELCOUR	29482	CDI	Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 185, niveau : II	16/10/1989	31 ans	28/08/2018	2 ans
Monsieur AGRICAN COR	00278	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	10/03/1960	60 ans	01/05/1997	24 ans
Monsieur BARTSIM LEFILS	13183	CDI	Emploi : OUVRIER D'EXECUTION, coefficient : 170, position : 2, niveau : I	01/04/1971	49 ans	08/02/1999	22 ans
Monsieur BENJY KUDUROKS	24210	CDI	Emploi : Ouvrier D'exécution, coefficient : 170, position : 2, niveau : I	02/04/1982	38 ans	03/11/2008	12 ans
Monsieur BRAD PITT	00498	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	01/12/1959	61 ans	31/12/1999	21 ans
Monsieur CARTMAN GROBILL	29485	CDI	Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 185, niveau : II	16/07/1988	32 ans	04/11/2019	1 an
Monsieur CHARLIT LEAR	20196	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	25/02/1963	57 ans	01/05/1997	24 ans
Monsieur CHRIST ENCHAINE	29480	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	06/11/1980	40 ans	08/07/2002	18 ans
Monsieur DAVIDOS VIEILLEPEAU	29486	CDI	Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 230, position : 2, niveau : III	12/11/1965	55 ans	19/11/2019	1 an
Monsieur DEAURIANT DARKY	22200	CDI	Emploi : Employé Administratif, niveau : B	11/03/1974	46 ans	01/09/2008	12 ans
Monsieur DIDIER LAPRESSE	06169	CDI	Emploi : OUVRIER PROFESSIONNEL, coefficient : 185, niveau : II	22/11/1961	59 ans	18/05/1998	23 ans
Monsieur ERHE RICKTUSDA	16190	CDI	Emploi : OUVRIER PROFESSIONNEL, coefficient : 185, niveau : II	14/10/1968	52 ans	12/02/2001	20 ans
Monsieur EVRARD COTEREAU	371986	CDI	Emploi : OUVRIER PROFESSIONNEL, coefficient : 185, niveau : II	05/01/1983	37 ans	02/07/2007	13 ans
Monsieur FAUSTIN BAISSON	00043	CDI	Emploi : OUVRIER D'ATELIER, coefficient : 185, niveau : II	30/03/1991	29 ans	04/05/2015	6 ans
Monsieur FELICIEN LOISEAU	00175	CDI	Emploi : OUVRIER PROFESSIONNEL, coefficient : 185, niveau : II	02/04/1982	38 ans	28/01/2002	19 ans
Monsieur GASPARD LAPRESSE	29484	CDI	Emploi : MENUISIER POSEUR, coefficient : 185, niveau : II	26/06/1985	35 ans	03/12/2018	2 ans
Monsieur GILLES JETE	00382	CDI	Emploi : Employé Administratif, niveau : C	27/07/1972	48 ans	06/11/2000	20 ans
Monsieur KENNY DYING	09176	CDI	Emploi : Ouvrier professionnel, coefficient : 185, niveau : II	01/02/1968	52 ans	02/06/1998	23 ans
Monsieur RENAUD DAMIER	351831	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	14/06/1988	32 ans	20/06/2006	15 ans
Monsieur SWAN TLITTLE	00045	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	27/02/1963	57 ans	01/08/2016	4 ans
Monsieur TOM DUMOULIN	05127	CDI	Niveau hiérarchique indéterminé	06/07/1978	42 ans	01/04/2019	20 ans

SAS SOFTSEMA SAS SOFTSEMA

DÉTAIL DE L'EFFECTIF

NOM	MATRICULE	CONTRAT	POSITION HIÉRARCHIQUE	DATE DE NAISSANCE	AGE	DATE D'ENTRÉE	ANCIENNETÉ
Monsieur YVON	23209	CDI	Emploi: Ouvrier d'exécution,	09/08/1986	34 ans	06/10/2008	12 ans

Société: CABINET MEDICAL

Adresse: 25 RUE LENEPVEU

49100 ANGERS

SIRET: 12345678900012

Code APE: 6201Z

Non signataire d'un accord majoritaire

IDCC 1147 Convention collective nationale du personnel des cabinets médicaux (médecin)

IDCC 9999 __Sans convention collective___

Préambule

Ce rapport d'audit globalisé a pour objectif de mettre en avant les zones à risques, de détecter des particularités et de synthétiser les erreurs détectées sur les bulletins de paie afin de se focaliser sur les principaux axes à auditer générant d'importants écarts.

Cet rapport est utilisé comme un outil d'aide à la décision. Il vous permettra d'identifier des éléments constitutifs du bulletin ou des cotisations pour laquelle un **audit approfondi*** serait nécessaire.

Ce rapport a été réalisé à partir de l'intégralité des bulletins fournis et sur la totalité des éléments constitutifs du bulletin dits « auditables ». Un élément auditable doit répondre à deux conditions :

- le logiciel dispose de l'antériorité des bulletins nécessaires au contrôle.
- l'élément en question correspond aux exigences légales et professionnelles du métier.
 En effet toute « mauvaise pratique » des gestionnaires de paie se verra non auditée ou qualifiée d'erreur.

Le présent rapport synthétise différentes anomalies détectées par notre logiciel, mais doit toujours être contrôlé par l'œil avisé d'un gestionnaire de paie. Le logiciel tient compte de la législation en vigueur ainsi que des spécificités géographiques et conventionnelles s'appliquant aux bulletins audités.

Tout accord d'entreprise ou toute pratique professionnelle particulière est intégrable dans le cadre d'un **audit approfondi***.

* Un audit approfondi permettra d'identifier les anomalies détectées bulletin par bulletin et avec l'expertise d'une équipe de gestionnaires de paie et de juristes. Cette analyse peut se porter sur un ou plusieurs éléments de votre choix, voire la totalité des éléments constitutifs du bulletin.

Contrôles en échec

CONTRÔLE	BULLETINS CONCERNÉS
La cotisation prévoyance n'est obligatoire qu'après 1 an d'ancienneté	1
Vous ne devriez pas avoir de cotisation à l'AGS en tant que mandataire social ou avec un mandat d'élu	1
Vous ne devriez pas avoir de cotisation à l'assurance chômage en tant que mandataire social ou avec un mandat d'élu	1

Rubriques absentes

RUBRIQUE BULLETINS CONCERNÉS

Aucune absence de rubrique détectée

Écarts sur le haut du bulletin

RUBRIQUE	BULLETINS CONCERNÉS	MONTANT DÛ AUX SALARIÉS	MONTANT TROP VERSÉ AUX SALARIÉS
Heures supplémentaires à 125%	1		1,80 €
Prime d'ancienneté	2	80,02 €	
Salaire de base	1	18,17 €	

Écarts sur les taux

	BULLETINS	TAUX SAL	ARIAL	TAUX PATRONAL		
RUBRIQUE	CONCERNÉS	EXTRAIT	ATTENDU	EXTRAIT	ATTENDU	
AGS	1			0,150 %	0,000 %	
Chômage	2	0,950 %	0,000 %	4,050 %	0,000 %	
Prévoyance TA	1	0,730 %	0,930 %			
Retraite TU1	1	3,930 %	3,150 %	3,940 %	4,720 %	

Écarts sur les cotisations

Détail des écarts sur les cotisations PREVOYANCE

RUBRIQUE		MONTANT [)Û	MONTANT TR	_	
	BULLETINS CONCERNÉS	PART SALARIALE	PART PATRONALE	PART SALARIALE	PART PATRONALE	ÉCART NET
Prévoyance TA	1	4,28 €				4,28 €

Détail des écarts sur les cotisations RETRAITE

RUBRIQUE	BULLETINS CONCERNÉS	MONTANT DÛ		MONTANT TROP VERSÉ		
		PART SALARIALE	PART PATRONALE	PART SALARIALE	PART PATRONALE	ÉCART NET
AGS	1				7,50 €	-7,50 €

Détail des écarts sur les cotisations URSSAF

RUBRIQUE	BULLETINS CONCERNÉS	MONTANT DÛ		MONTANT TROP VERSÉ		
		PART SALARIALE	PART PATRONALE	PART SALARIALE	PART PATRONALE	ÉCART NET
Chômage	2			20,20 €	202,50 €	-222,70 €